
Renvoi au comité d'aliénation de la pétition du conseil général de la commune d'Arsonval qui demande un terrain pour y élever un autel à la patrie, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'aliénation de la pétition du conseil général de la commune d'Arsonval qui demande un terrain pour y élever un autel à la patrie, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 348;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38528_t1_0348_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le conseil général de la commune d'Arsonval, chef-lieu de canton, demande qu'il lui soit donné un terrain, qu'il désigne contenir 28 cordes, pour y élever un autel à la patrie. Il félicite la Convention sur ses glorieux travaux, et l'invite de rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité d'aliénation (1).

Le ministre de l'intérieur fait passer à la Convention, d'après les dispositions du décret relatif à l'emploi des fonds destinés à secourir les indigents, l'état de situation des ateliers de filature établis à Paris par la loi du 19 juin 1791.

Renvoyé au comité des secours publics, et décrété que l'état ci-joint et celui précédemment envoyé seront imprimés (2).

La Société populaire de Vaucouleurs envoie à la Convention nationale deux pièces d'argenterie armoriées, et les provisions de deux offices de notaires que les citoyens de Voultou et Georges ont déposées sur le bureau de ladite Société, avec leur renonciation au montant de la liquidation desdits offices, en faveur de la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », et renvoyé au comité de liquidation (3).

Les administrateurs du directoire du district de Chaumont font part à la Convention qu'ils ont environ 800 marcs d'argenterie provenant d'un grand nombre de communes; que 590 marcs sont déjà en route pour la Monnaie, et que le reste partira sous peu de jours. Ils annoncent qu'ils ont plusieurs milliers de cuivre, et demandent que le ministre de la guerre leur indique un lieu de dépôt.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé au ministre de la guerre (4).

Le citoyen Boulence, officier municipal à Étampes, informe la Convention qu'il vient d'être chargé, par le Montagnard Couturier, de la conduite de 39 milliers de fer, provenant des ci-devant domiciles de la superstition; c'est le troisième envoi de cette nature, et 80 voitures sont déjà prêtes à suivre la même destination.

« Le fanatisme, dit-il, existe encore à Janville près d'Étampes; il serait à désirer que le citoyen Couturier se rendit dans cette commune, pour y porter l'esprit à la hauteur du règne de la raison. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé à la commission chargée de recevoir les dons (5).

La Société populaire des sans-culottes de la commune et du comité de surveillance de la

Chapelle-sur-Crécy, district de Meaux, département de Seine-et-Marne, s'exprime ainsi :

« Citoyens représentants, je vous disons aussi de rester à votre poste pour assurer le bonheur du genre humain : j'avons été au nôtre aujourd'hui pour célébrer la fête de la liberté, et brûler la féodalité et le fanatisme aux cris de : *Vive la Montagne!* »

« J'y sommes pour veiller l'exécution des lois, protéger les convois de subsistances à nos frères des armées et de Paris. J'avons été encore à notre poste pour faire passer au district les défroques de toute nature, et une somme de 1,000 livres de l'emprunt volontaire, et faire l'offrande de chemises et autres effets pour nos frères d'armes.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Adresse (2).

Adresse de la Société populaire des sans-culottes de la commune et du comité de surveillance de la Chapelle-sur-Crécy, district de Meaux, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale.

« En exécution de la délibération du 30 brumaire, 2^e année de l'ère républicaine.

« Citoyens représentants,

Et nous aussi nous vous disons de rester à votre poste pour affermir la liberté et assurer le bonheur du genre humain; J'avons (*sic*) été au nôtre aujourd'hui pour, en présence d'un administrateur du district de Meaux, célébrer la fête de la liberté, en brûlant la féodalité et le fanatisme, aux cris de *Vive la République et la Montagne!* J'y sommes toujours pour veiller à l'exécution des lois et protéger le convoi des subsistances à nos frères des armées et de Paris, avec lesquels nous avons et voulons partager en leur faisant passer une deuxième voiture de farine de quatre mille.

« J'avons encore été à notre poste pour faire passer au district de Meaux plusieurs pièces d'argenterie, notamment une sainte, trois cloches du poids de 4,600, 1,886 livres de cuivre et 870 de fer.

« J'y sommes aussi pour recevoir et faire passer au canton l'offrande de chemises et effets pour nos frères d'armes, et faire verser dans l'emprunt volontaire, à la caisse du district, une somme de mille livres votée unanimement par les sans-culottes qui vous demandent de les éclairer en leur envoyant le *Bulletin*.

(Suivent 33 signatures.)

Les citoyens composant la Société républicaine et montagnarde de Périgueux disent dans leur adresse à la Convention :

« Citoyens représentants, vous avez purgé la terre de ces représentants infidèles qui s'appitoyaient

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 132.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 133.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 134.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 840.